



Dossier de candidature
au programme
« Vallées habitées »
du CAUE 27



Sommaire

INTRODUCTION

I - Description du territoire : La vallée de la Lévrière, les 7 villes de Bleu entre les forêts de Lyons et Gisors

- a) Situation géographique : La vallée de la Lévrière, un territoire rural au carrefour de 3 bassins d'emplois*
- b) La vallée de la Lévrière, un patrimoine bâti riche et une identité architecturale maintenue par un PLU dans un site inscrit au titre des monuments historiques*
- c) La vallée de la Lévrière, une agriculture en évolution*
- d) La Lévrière, une vallée où la nature suit son cours*

II - Nature du projet : Redynamiser la vallée de la Lévrière

- a) Les nouvelles perspectives*
- b) Un projet pour ses habitants porté par les élus et les associations locales*

III/ Exposé des motivations

- a) La jeunesse dans la vallée*
- b) Cadre de vie*
- c) Economie locale*
- d) Environnement*

IV/ Identification de la collectivité porteuse de la démarche

V/ Partenariats mobilisés

VI/ Le programme « Vallées habitées »

- a) Recyclage du foncier déjà urbanisé :*
- b) Revalorisation du patrimoine*
- c) Valorisation des ressources naturelles :*

CONCLUSION

INTRODUCTION :

L'avenir de nos écoles est à l'origine d'un projet qui a pour vocation d'offrir les meilleures conditions d'épanouissement à nos enfants et à leurs familles.

A l'automne 2015, suite à la fermeture d'une classe, les élus ont mené une réflexion dans le cadre du Projet Educatif des Développements du Territoire (PEDT) et ont missionné Thibault Leclerc, élève-ingénieur en 2^{ème} année d'AgroParisTech, afin d'étudier les thèmes suivants :

- Santé,
- Innovation,
- Vivre ensemble et ruralité,
- Scolaire, périscolaire et petite enfance,
- Habitat et services,
- Sport, loisirs et culture,
- Circulation et Communication,
- Tourisme.

L'objectif de ces réflexions : créer un cadre de vie propice au bien-être des habitants d'aujourd'hui et de demain pour redynamiser et rendre attractive la vallée de la Lévrière.

L'Association « L'Avenir de la Vallée de la Lévrière » (AVL) a été créée en novembre 2016 pour être force de réflexion et de proposition, en concertation avec le plus grand nombre d'habitants, d'associations et d'élus de la Vallée.

Forte de ce premier travail qui a permis d'ouvrir les esprits, l'association AVL souhaite aller plus loin avec l'expérimentation d'actions concrètes mettant en œuvre de nouvelles manières de faire dans le cadre du développement local et durable.

I - Description du territoire : La vallée de la Lévrière, les 7 villes de Bleu entre les forêts de Lyons et Gisors

a) Situation géographique : La vallée de la Lévrière, un territoire rural au carrefour de 3 bassins d'emplois

- La Lévrière longue de 23,8 kilomètres prend sa source à Bézu-la-Fôret, au château de la Fontaine du Houx, suit son cours en direction du sud-est pour aller se jeter dans l'Epte à Neaufles-Saint-Martin en aval de Gisors. Les communes de la vallée de la Lévrière se situent à proximité de Gisors (durée de trajet 5-25mins) et profite de sa situation de carrefour (voir figure 1). Située à l'extrémité du département de l'Eure et de la région Normandie, au carrefour des régions Hauts de France, Île de France et Normandie, la Lévrière est à proximité de nombreux axes de transports.



Figure 1 : La vallée de la Lévrière, une situation géographique de carrefour

Le site internet de la communauté de communes du Vexin-Normand précise cette situation de carrefour et son potentiel pour les entreprises.

- Gisors (capitale du Pays du Vexin Normand) propose une situation exceptionnelle pour les entreprises puisqu'au-delà du patrimoine remarquable dont le territoire jouit, c'est avant tout la situation géographique au carrefour de trois départements et d'axes d'infrastructures de transport qui est un atout :

- Paris via A15 (1h00)
- Paris via la ligne SNCF Gisors-Paris Saint-Lazare (1h00)
- Aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, 1h15
- Evreux, 1h15
- Rouen, 40 minutes
- Beauvais, Aéroport 35 min
- Cergy Pontoise 40 min par la RN 14/A15 (réseau SNCF et RER A et C)

Source : <http://www.cdc-gisors.fr/component/content/article/18-developpement-economique/76-situation.html>

Territoire concerné par le projet « Vallées habitées »

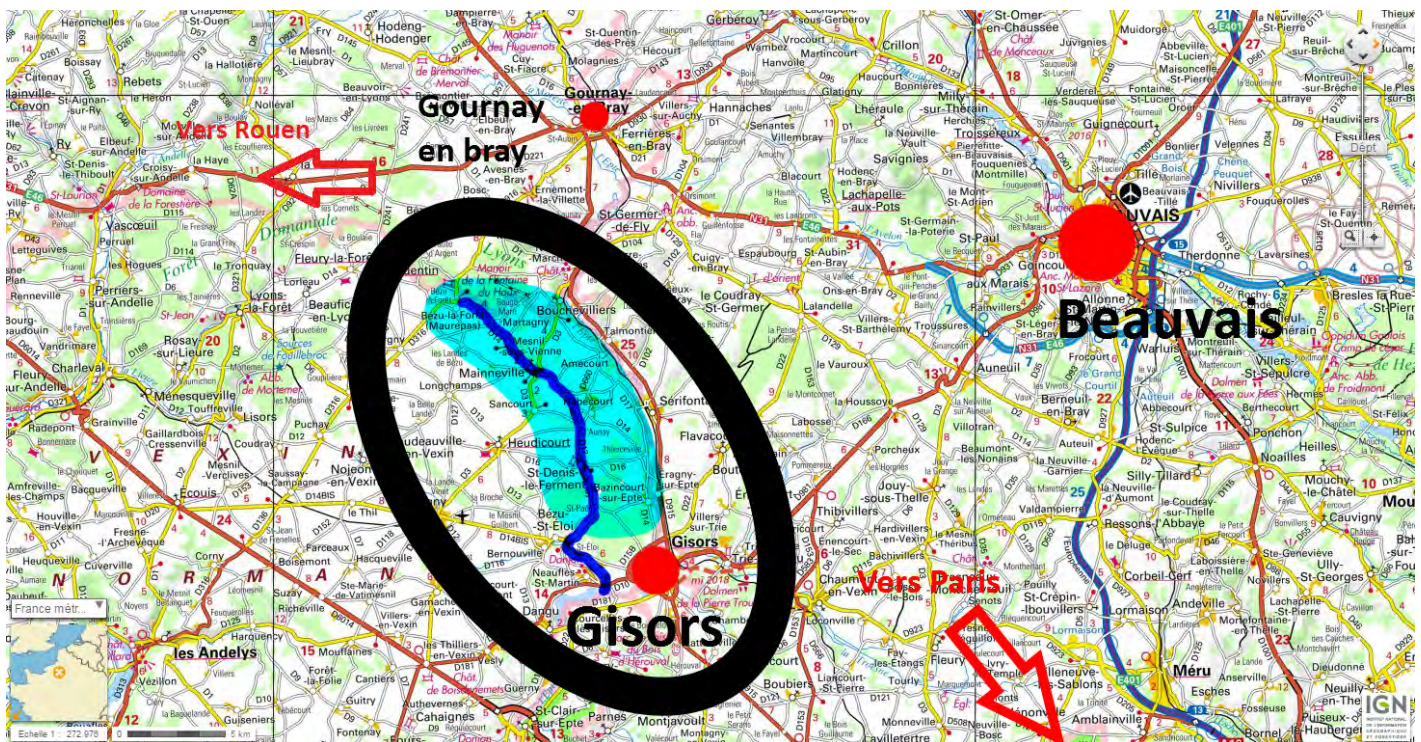


Figure 2 : La vallée de la Lévière, la forêt de Bleu située entre Gisors et la forêt de Lyons

- Le territoire concerné par le projet « Vallées habitées » regroupe 8 communes rurales (Bézu-la Forêt, Martagny, Mesnil-sous-Vienne, Mainneville, Hébecourt, Amécourt, Sancourt, Saint-Denis-le-Ferment) situées à la limite de trois départements (Eure, Seine Maritime et Oise) dans la région Normandie et à l'extrémité Est du département de l'Eure. Voici la fiche descriptive du territoire de projet :

Région	Normandie
Département	Eure
Population en 2013	2 379
Superficie	69,2 km ²
Densité de population	34 hab/km ²
Nombre de communes	8
Classement	ZNIEFF 2ème catégorie Liste 2 continuités écologiques Sites inscrits aux bâtiments de France

- La vallée de la Lévière, de par sa situation géographique, est un territoire essentiellement résidentiel. Le taux d'évolution annuel de la population est de 0,75% et est dû pour moitié au solde migratoire (0,4%) quatre fois supérieur au solde moyen français (0,1%). Cette population provient essentiellement de la région Ile de France et désire s'installer à la campagne. Ces néo-ruraux travaillent pour la majorité dans la région parisienne et ont une durée de trajet domicile-travail supérieure à 1h30. Ces nouveaux habitants accèdent à la propriété en faisant construire ou en achetant une maison sur les

plateaux car les habitations du fond de la vallée sont trop chères pour eux et nécessitent des travaux de rénovations importants.

Dans le contexte de crise économique actuel, on observe une diminution rapide du pourcentage de résidences secondaires dans la Lévrière (-8,1 pts de %) sur la dernière période intercensitaire pour atteindre 18,6% en 2012. Ainsi, la vallée se repeuple d'une population plus âgée.

- L'urbanisme s'effectue donc à deux vitesses dans la vallée de la Lévrière, les plateaux se peuplent et l'urbanisme y est dynamique alors que le fond de la vallée se désertifie et le taux de vacance des logements augmente. Les anciennes habitations peu confortables appartiennent à des familles en place depuis longtemps et certaines sont à l'abandon en raison d'héritages compliqués. Ce patrimoine vieillissant nécessitant des rénovations a un potentiel intéressant pour repeupler la vallée et restaurer une proximité de services et de commerces.

b) La vallée de la Lévrière, un patrimoine bâti riche et une identité architecturale maintenue par un PLU dans un site inscrit au titre des monuments historiques

- Afin de maîtriser l'évolution foncière de la vallée et alentour, les communes de Saint-Denis-le-Ferment, Hébécourt, Sancourt, Mainneville, Mesnil-sous-Vienne et Martagny, ont élaboré conjointement en 2006 leur Plan Local d'Urbanisme, Bézu-la-Forêt ayant déjà réalisé sa Carte Communale. La mise au point du PLU a permis à ces municipalités de se concerter pour étudier le devenir de leur territoire, aujourd'hui soumis à une forte poussée immobilière due aux liaisons facilitées avec la région Ile-de-France et aux contraintes d'urbanisation pesant sur le Parc Naturel du Vexin Français, reportant la pression sur la région de Gisors. D'un commun accord, de grandes lignes ont été définies en matière d'urbanisme et construction et chaque commune a pu répertorier les éléments remarquables de son patrimoine bâti et paysager (fermes à cours fermées anciennes, maisons de maîtres, moulins et lavoirs, alignement de façades sur rue, réseaux de haies, de mares, de fossés, ouvrages hydrauliques anciens, arbres ou alignement d'arbres remarquables...)

Très tôt, les villages se sont développés en fond de vallée, pour l'accès à l'eau, là où furent construites leurs églises dont plusieurs conservent des vestiges des XIe ou XIIe siècles. Des hameaux se sont constitués en bordure de plateau, autour d'exploitations agricoles, avec vergers plantés de pommiers et clos de haies. Si les cultures de céréales puis de betteraves ont occupé très tôt une bonne partie du plateau, des landes, garennes et touffes de bois y restèrent longtemps très présentes où paissaient les moutons – plus de 7 000 à la fin du XVIIIe siècle. Les fonds de vallée restaient le domaine des prés et des bosquets, les pommiers à cidre étaient partout présents.

La vallée de la Lévrière dispose d'un patrimoine bâti conséquent avec de nombreux manoirs et édifices anciens qui jalonnent son territoire. Les églises font partie de ce patrimoine et ponctuent par leur clocher la vallée en donnant du sens au paysage car, sans ces marques, on pourrait songer que la vallée ne forme qu'une unique entité communale. Ces vieilles dames édifiées pour la plupart dès le XIIe siècle et plus richement décorées vers le XVIe ne sont plus utilisées, voire fermées pour travaux ou pas, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elles deviennent inutiles.

La question de la préservation de ce patrimoine bâti est au cœur des débats de ces prochaines années où les réorganisations territoriales vont sans aucun doute modifier le rapport des habitants avec leur lieu de vie, doit être vue comme une chance de nous réinterroger sur ce qui fonde notre société contemporaine et les liens que nous souhaitons avoir avec nos concitoyens.

Voir en annexe version papier, « Patrimoine rural en vallée de Lévrière, entre tradition et modernité » (document ASALF)

c) La vallée de la Lévrière, une agriculture en évolution

Surplombant la Lévrière, les coteaux sont essentiellement en herbe pour de la fauche ou du pâturage (vaches, chevaux). Ces actions permettent d'éviter le développement des friches ou forêts. Souvent ces coteaux appartiennent à des fermes en polycultures-élevage. Sur le plateau, en Vexin Normand, l'agriculteur cultive du blé, escourgeon, colza, betteraves, lin, miscanthus et de la luzerne de façon raisonnée pour nourrir l'Homme. Les résidus de récoltes (tourteau de colza ou lin, pulpe de betteraves...) sont utilisés pour les animaux l'hiver en plus du foin.

Certaines fermes servent de support à des cours de SVT avec des professeurs et des lycéens qui viennent étudier l'écosystème et ensuite l'agro-système dans notre vallée (exemple « Nourrir l'humanité »)

Ces fermes développent une économie locale importante avec des usines telles que la sucrerie d'Etrépagny, U.C.D.V. (Usine Coopérative Déshydratation du Vexin), SAVN (Société Agricole du Vexin Normand), Coopératives céréalières...

La vente directe dans les fermes se développe également dans le foie gras, le bœuf, les escargots...

Dans notre vallée, la déprise agricole des années 1960 a entraîné la suppression de petites fermes rachetées par des résidents secondaires. Ces paysans développaient pour les villes des cultures de maraîchage et de rizière (cresson...) aujourd'hui disparues. Ces paysages sont devenus des friches ou des peupleraies, sans entretien quotidien du cours d'eau.

d) La Lévrière, une vallée où la nature suit son cours

- La vallée de la Lévrière est très peu artificialisée, son cours est une succession de prairies, parties boisées séparées par les villages avec vergers où l'habitat y est regroupé. La vallée a conservé son caractère ancien et l'environnement y est préservé. Elle est classée pour une grande partie en ZNIEFF de type II ce qui démontre la richesse de son patrimoine naturel et son caractère sauvage, peu impactés par l'homme.

LA LEVRIÈRE, UNE RIVIÈRE À PRÉSERVER

En suivant le cours de la rivière de Bézu-la-Forêt jusqu'à Saint-Denis-le-Ferment, quelques cartes postales anciennes nous permettent de comprendre l'importance de la Lévrière pour les villageois au début du XXe siècle et jusqu'en son milieu. On y découvre des exploitations agricoles comme les cressonnières implantées à Bézu-la-Forêt, aujourd'hui disparues, ou la pisciculture, établie à Saint-Denis-le-Ferment depuis plus de cent ans, ou encore le ravitaillement en eau pure puisée au milieu des gués, abreuvoirs et lavoirs dont certains subsistent encore à Mainneville et Bézu-la-Forêt notamment.

- *Biodiversité, la Lévrière doit conserver la pureté de son eau, sa faune et sa flore variées :*

Dans l'eau, on trouve encore truites fario, chabots, épinoches, lamproies, loches, crevettes et écrevisses.

Dans les airs, hérons cendrés, aigrettes, plus rarement chevaliers gambette, martins-pêcheurs, cingles plongeurs.

Entre terre, air et eau, poules d'eau, foulques, râles d'eau, couleuvres à collier, phryganes, demoiselles ou libellules cohabitent avec le ragondin qui ne cesse de se développer.

Nous devons redoubler de vigilance pour aider à la préservation de la Lévrière, colonne vertébrale de notre vallée, précieuse tant sur le plan de ses paysages que de sa richesse écologique.

Des actions comme la migration des crapauds sont menées localement en partenariat avec le Conseil Départemental.

LES FLEURS SAUVAGES DE LA VALLEE

Le long de la rivière, on rencontre quelques touffes de gaillet croisettes, l'iris des marais, le compagnon rouge et blanc, des orchidées blanches, le sceau de Salomon, quelques touffes de crépide bisannuel, l'euphorbe amandier, le genêt, la véronique officinale, etc...

Voir en annexe version papier, document ASALF.

d) La vallée de la Lévrière : un petit écrin authentique à redynamiser

<p style="text-align: center;"><u>Atouts :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Richesse patrimoniale : bâti et paysager</i>- <i>Proximité des bassins d'emploi de Paris, Beauvais, Rouen, Cergy</i>- <i>Territoire à échelle humaine</i>- <i>Des acteurs locaux qui travaillent déjà de concert (élus locaux, communautés de communes, syndicats, (SIVOS, SAEP)</i>- <i>Des associations et des comités des fêtes dynamiques et motivés</i>- <i>PLU travaillé en commun</i>- <i>Projet de PEDT pour une volonté commune de se projeter vers l'avenir</i>- <i>Capacité d'hébergement importante (chambres d'hôtes, gîtes)</i>	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Bâti ancien difficile à entretenir</i>- <i>Diversité des paysages agricoles menacée par la crise de l'élevage</i>- <i>Trajet domicile-travail important</i>- <i>Faible économie locale et absence de services de proximité (commerces, équipements de 1re catégorie, voir INSEE)</i>
<p style="text-align: center;"><u>Opportunités :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Atouts sur le plan touristique</i>- <i>Cadre de vie proche de Paris propice aux emplois de demain avec l'arrivée de la fibre optique (télétravail)</i>- <i>Flux migratoire important</i>- <i>Coût modéré de l'immobilier pour les jeunes couples par rapport à l'Île de France.</i>	<p style="text-align: center;"><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Fermeture des écoles</i>- <i>Population vieillissante</i>- <i>Disparition du bâti ancien</i>- <i>Disparition de la biodiversité</i>- <i>Changement d'échelle de la gouvernance (perte de représentativité des élus ruraux)</i>- <i>Perte de cohésion sociale (communes dortoirs)</i>- <i>Diminution des pâtures qui limitent l'érosion</i>-

II - Nature du projet :

Redynamiser la vallée de la Lévrière

A partir de la réflexion dans le cadre du projet de PEDT qui a développé les huit thèmes précédemment nommés, Santé, Innovation, Vivre ensemble et ruralité, Scolaire, périscolaire et petite enfance, -Habitat et services, Sport, loisirs et culture, Circulation et Communication, -Tourisme, nous souhaitons approfondir et initier à travers le paysage une nouvelle manière de penser et d'habiter notre vallée dans le respect de son identité et de son environnement.

a) Les nouvelles perspectives

Le contexte de la vallée a évolué : les modes de vie et les besoins des habitants ont changé (habitat, activité, trajet domicile-travail, équipements scolaires, culturels et sportifs, cadre de vie, consommation...). Parallèlement, le contexte territorial évolue fortement lui aussi : les moyens financiers de nos collectivités se réduisent, les entités administratives et les échelles de gouvernance changent. Pour que la vallée regagne en attractivité et en dynamisme, il faut être force de proposition, explorer de nouvelles manières de faire et de fonctionner tout en respectant et en préservant les lieux.

b) Un projet pour ses habitants porté par les élus et les associations locales

Huit mairies, la communauté de communes du Vexin Normand, nos conseillers départementaux, les comités des fêtes, les associations, s'impliquent dans le projet « vallées habitées » pour se fédérer, se rassembler et créer du lien social.

Un festival parrainé par Maïdi Roth, auteure-compositrice-interprète, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, la Région Normandie et le département de l'Eure, se met déjà en place au mois de juin 2017 avec les comités des fêtes de la vallée et l'association Entre les Lignes (balade contée, concours de chant et d'instruments de musique, théâtre avec la Compagnie des Petits Champs...)

La finalité du projet est de :

- Rassembler la population de la vallée
- Sensibiliser les enfants à la vie de la Vallée
- Faire participer les écoles au festival de la vallée de la Lévrière
- Favoriser l'échange entre l'école et le monde associatif
- Faire connaître les producteurs locaux
- Etablir un lien entre les associations locales (comités des fêtes, associations environnementales et patrimoniales, associations sportives et culturelles, associations des aînés)

III - Exposé des motivations

a) La jeunesse dans la vallée

- Proposer aux nouvelles générations une éducation ouverte sur le XXI^e siècle et les nouveaux métiers.
- Conserver notre école,
- Améliorer l'attractivité du territoire et favoriser l'installation de jeunes familles

b) Cadre de vie

- Proposer à une population jeune un nouveau cadre de vie associant notre patrimoine et le numérique
- Revitaliser les centres bourgs
- Recréer un tissu social sportif, culturel pour mieux vivre ensemble

c) Economie locale

- Proposer et encourager une économie locale et de proximité
- Proposer de nouvelles structures innovantes pour accompagner la transition numérique (télétravail et télémédecine)
- Restaurer une proximité de services
- Accompagner les habitants dans la rénovation / transition énergétique
- Réhabiliter le patrimoine bâti en accord avec l'identité de la vallée (savoir-faire)

d) Environnement

- Proposer une agriculture préservant la biodiversité
- Encourager les habitants à respecter leur environnement
- Valoriser les friches agricoles et prairies humides et coteaux
- Restaurer la force hydraulique
- Sensibiliser à la gestion des eaux grises et noires

Notre projet a une force considérable pour différentes raisons :

- les communes rurales sont de taille comparable
- les élus municipaux, communautaires et départementaux, sont prêts à travailler ensemble pour l'intérêt de la vallée
- notre jeune association l'Avenir de la Vallée de la Lévrière est le socle des actions qui seront entreprises
- le partenariat avec les associations locales et départementales conforte notre projet.

Cette implication locale permettra une action durable pour l'avenir de notre vallée dans le cadre du programme recherche- action de « Vallées Habitées »

IV- Identification des collectivités porteuses de la démarche

Sur l'ensemble des 8 communes rurales :

- Bézu-la-Forêt
- Martagny
- Mesnil-sous-Vienne
- Mainneville
- Hébécourt
- Amécourt
- Sancourt
- Saint-Denis-le-Ferment,

cinq se sont déjà engagées en Conseil Municipal pour porter ce projet, en budgétisant une participation financière pour l'élaboration de l'étude.

L'association l'Avenir de la Vallée de la Lévrière continuera à fédérer les communes autour de ce projet.

V - Partenariats déjà mobilisés

Les associations locales :

- l'AVL, L'Avenir de la Vallée de la Lévrière
- l'ASALF, Association de Sauvegarde des Abords de la Lévrière et de la Forêt de Lyons
- L'association Entre les Lignes (école de musique et association sportive)
- les comités des fêtes de Martagny, Mainneville, Amécourt, Sancourt

Les associations départementales :

- l'AMSE, Association des Monuments et Sites de l'Eure,
- MPE, Maisons Paysannes de l'Eure

Le SIVOS de Mainneville –Hébécourt (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Soutenues par

- la Communauté de Communes du Vexin Normand
- les Conseillers Départementaux des cantons de Gisors-Etrépagne et Romilly-sur-Andelle

Et peut-être le Crédit Agricole.

VI - Le programme « Vallées habitées »

a) Recyclage du foncier déjà urbanisé :

- L'idée de ce projet est de recréer dans la vallée des lieux de vie et des emplois locaux, restaurer une proximité de services et diminuer la durée du trajet domicile-travail.

Pour recréer des lieux de rencontres et de vie qui réunissent services et usagers, le recyclage du foncier permettra de redynamiser les centres bourgs et la vie de village. Ces projets exploiteront l'arrivée de la fibre, la transition numérique, l'économie des circuits courts et la mise en valeur du patrimoine par le tourisme.

b) Revalorisation du patrimoine

La revalorisation du patrimoine, en favorisant en particulier la réhabilitation du bâti existant et en mobilisant localement des savoir-faire artisans et des entreprises innovantes dans la rénovation énergétique et la correction thermique notamment.

Bois, argile, silex, calcaire, paille... les anciens ont utilisé les matériaux dont ils disposaient localement. Ces ressources naturelles restent actuelles et se prêtent, aujourd'hui comme autrefois, à de simples et belles conceptions architecturales. La construction était pour l'essentiel l'œuvre d'artisans résidant sur place : maçons, charpentiers, couvreurs... et ces édifices sont de remarquables conservatoires de matériaux et techniques oubliées que nous pouvons retrouver.

c) Valorisation des ressources naturelles :

La production d'énergie renouvelable à partir de nos moulins : l'exemple du moulin de Martagny

A l'heure de la transition énergétique, notre vallée souhaite participer à l'effort national en produisant l'électricité pour ses bâtiments communaux et son éclairage public.

Depuis quelques années, la commune de Martagny s'inscrit dans cette démarche en ayant récemment acquis le Moulin de Martagny, puis réalisé des travaux pour sa restauration afin de le réhabiliter en mairie et salle communale.

Ce moulin, équipé d'une turbine, produisait déjà de l'électricité dans les années 1960. Sur le plan technique, des études ont démontré qu'il était possible de restaurer cette turbine et de la coupler à une génératrice moderne afin de produire l'électricité pour l'ensemble de ce bâtiment communal.

Ces études mettent en évidence un retour sur investissement sur 10 ans.

En 2015, avec l'appui d'un conseiller en énergie partagée, cette commune a effectué toutes les démarches administratives pour obtenir le certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat de l'électricité produite (CODOA). Malgré toutes ces démarches qui pourtant validaient la faisabilité technique de cette microcentrale hydro-électrique, ce projet a dû être suspendu pour différentes raisons : notre rivière, la Lévrière, a été classée en Liste 2, où la continuité écologique devra être rétablie afin d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs et le transfert suffisant des sédiments.

De part cet arrêté préfectoral du 4/12/2012, et suite à différents entretiens avec l'ONEMA, l'agence de l'eau, la DDTM 27, la fédération des pêcheurs, l'installation de microcentrale hydro-électrique sur la Lévrière devient incompatible avec ces règles environnementales puisqu'elle fait obstacle à cette libre circulation.

Depuis, de nouvelles dispositions législatives ont été adoptées, notamment la loi du 24 février 2017 qui ajoute un nouvel article au code de l'environnement. Un assouplissement de ces règles a été introduit, permettant ainsi aux moulins situés sur des cours d'eau classés en liste 2, de retrouver leur droit d'eau et

de produire de l'électricité.

Ainsi, un nouvel espoir est né, des projets de microcentrale hydro-électrique pourront voir le jour afin de produire, à notre échelle, une énergie renouvelable locale.

Il n'est pas utopique de penser que notre Lévrière puisse être à nouveau à l'origine de notre énergie, de notre patrimoine et de notre vie dans la vallée, comme elle l'a été par le passé.

Conclusion

Nous avons conscience que nous devons penser l'avenir différemment. Même si l'homme n'a cessé de bâtir pour toujours améliorer son confort, peut-être est-il temps de faire une pause, de se retourner quelques instants afin de comprendre pourquoi la vie était si riche dans notre vallée.

Pourtant, le quotidien dans la vallée nous rappelle, ses contraintes, ses routes sinueuses, ses terrains en pente difficiles à entretenir, ses terres inondables, un réseau de télécommunications à minima...

A l'inverse, sur les plateaux, le paysage est uniformisé et lisse, les contraintes ont disparu, mais malgré cela, sommes-nous plus heureux ?

Beaucoup de villages ont perdu leur âme et leur identité en construisant des zones pavillonnaires, mais la nouvelle génération est en quête de davantage d'identité, de tradition et d'environnement dans son cadre de vie.

Notre vallée dispose d'un bâti ancien exceptionnel pas toujours facile à restaurer, d'un environnement naturel encore très préservé et d'une culture et d'un vrai passé au fil de l'eau.

Le retour dans nos vallées ne doit-il pas être initié ? Comment transformer nos contraintes d'hier en atouts de demain ? Comment concilier tradition et modernité ? Enfin comment rendre attractive notre vallée de la Lévrière ?

Nous sommes convaincus que le projet « vallées habitées » saura répondre à ces questions, c'est une opportunité pour notre territoire en recherche d'action pour le redynamiser.

Bibliographie

<http://www.cdc-gisors.fr/component/content/article/18-developpement-economique/76-situation.html>

Source : <http://www.cdc-gisors.fr/component/content/article/18-developpement-economique/76-situation.html>

Voir en annexe, « Patrimoine rural en vallée de Lévrière, entre tradition et modernité » (document ASALF)
Voir document ASALF en annexe Biodiversité

